

LE DEMOCRATE DE LA PTE. COUPEE.

L'UNION FAIT LA FORCE.

VOL. I.

FAUSSE RIVIERE, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE, LE 13 MARS 1858.

NO. 9.

LE DEMOCRATE

EST PUBLIE TOUTS LES SAMEDIS
PAR
EDOUARD J. PULLEN.
L'imprimerie est auprès du magasin de MM.
Simon & Loeb.

ABONNEMENT:
TROIS PIASTRES PAR AN.
PRIX DES ANNONCES.

Pour chaque carré de dix lignes ou moins pour la première insertion, \$1 00
Pour chaque insertion supplémentaire, par carré, 50
Pour toute annonce indiquant la profession et le domicile, et qui n'excedera pas huit lignes, avec l'abonnement au journal, par trimestre, 15 00
Une diminution libérale sera faite aux personnes qui s'abonneront à l'année pour la publication de leurs annonces; mais leur privilège sera rigoureusement borné à leur genre d'affaires. Et il ne sera jamais permis à une maison de commerce de se prévaloir de son privilège d'abonnement annuel pour faire publier, sans rétribution, les annonces ayant rapport à des intérêts particuliers de ses divers associés.
Toute annonce publiée par intervalles, sera payée au taux d'une piastre par carré.
Toute annonce ou lettre invitant quelqu'un à se mettre sur les rangs comme candidat à une place ou un emploi quelconque, sera payée au taux ordinaire d'une piastre par carré, et invariablement d'un mois.
Toute annonce de candidat sera payée DIX PIASTRES, et d'un mois.
Toute annonce dont le nombre d'insertions n'est pas fixé, véritablement ou par écrit, sera insérée jusqu'à nouvel ordre, au taux ordinaire.
Les mariages et les décès seront publiés comme faits de chronique locale; mais tout nécrologe, ou autre tribut de respect, sera taxé comme annonce.
Nul droit d'une nature personnelle ne pourra être admis dans nos colonnes que comme annonce, à deux piastres le carré, et payable immédiatement.
Toute annonce, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, sera publiée en français et en anglais, et payée au taux ci-dessus.

EUGENE A. FOIN, Rédacteur.

NOTICES.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. William McPhaul a été tué, à Williamsport, dans cette paroisse, par un nommé Wilson, mercredi dernier. Ils étaient tous deux habitants de l'endroit. Le meurtrier s'est enfui.
Faute de détails, nous nous abstenons de tout commentaire sur ce triste événement.

D'après les derniers journaux de la Nouvelle-Orléans, nous apprenons que le sucre s'est vendu jusqu'à 6 1/2 sous, et le coton jusqu'à 12 1/2.

Exvix!—Nous avons enfin le plaisir d'annoncer l'arrivée du beau temps parmi nous. Il y avait longtemps que nous déplorions son absence, mais maintenant qu'il est revenu, nous espérons qu'il restera. Nous étions un peu, ces jours passés, comme cet ambassadeur persan qui, se trouvant relégué pendant six mois dans la ville brumeuse et enfumée de Londres, appelaient la capitale de leur pays—Londres, enfin—écrivait à ses amis, en Perse, une lettre qu'il terminait ainsi:
"Dites bien des choses de ma part au soleil; voilà six mois que je ne l'ai vu."

MM. Graugnard & Cie.—Ces messieurs ont eu jusqu'à présent la complaisance de recevoir et de distribuer les lettres et journaux adressés aux habitants du voisinage, ce qui évitait à beaucoup de personnes la peine et les frais d'aller jusqu'à la Pointe Coupée, le bureau de poste le plus rapproché. Cette complaisance de MM. Graugnard & Cie. leur a donné des droits incontestables à la reconnaissance de tous, car eux et leurs commis se sont toujours employés, tout en servant leurs nombreuses pratiques, de donner à qui de droit, sur demande, les pièces réclamées. Mais maintenant que nous avons un bureau de poste chez nous, à quelques pas seulement, du magasin de ces messieurs, nous espérons qu'à l'avenir ils seront affranchis de cette corvée.

Ils sont, néanmoins, toujours prêts, comme par le passé, à satisfaire aux besoins de leurs nombreux clients, et à leur faire bon accueil.

Nous offrons nos sincères remerciements à l'honorable Thomas Green Davidson, notre Représentant au Congrès national, pour l'envoi de plusieurs documents publics d'une grande utilité.

LE PARADIS DES ASSASSINS.

Nous avons cru jusqu'ici que le pays le plus favorable aux assassins se trouvait au Mexique, dans les montagnes de la Calabre, ou dans celles de la Sierra Morena. Mais nous nous étions trompés. Nous reconnaissons notre erreur: le paradis des assassins, c'est la Nouvelle-Orléans. En veut-on la preuve? La voici: Nous lisons dans le Courrier de la Louisiane du 5 courant:

UN FAIT QUI DEMANDE DES ECLAIRCISSEMENTS.
Mardi, l'Orléanais publiait qu'on lui avait rapporté que Lockwood et Arthur Guérin, maintenant en prison sous une accusation de meurtre, avaient été vus, le dimanche précédent, en compagnie d'officiers—il ne disait pas lesquels—dans un café, au coin des rues Champs-Elysées et Victoire. La même feuille déclarait, le lendemain, mercredi, que le fait était controuvé, et qu'elle tenait d'un officier du Sheriff qui Guérin et Lockwood n'avaient jamais franchi les murs de la prison depuis qu'ils y ont été enfermés; enfin, hier jeudi, ce même journal donne place, dans ses colonnes, aux lignes suivantes, que nous traduisons fidèlement de l'anglais:

"Un de nos citoyens les plus respectables, les plus dignes de foi, nous a rendu visite, hier, et nous a déclaré qu'il avait vu Guérin et Lockwood, ainsi que nous l'avons écrit, et que, si une enquête est faite à ce sujet, il est prêt à affirmer ce fait."

Nous appelons sur cette grave affaire l'attention du Juge Hunt, de l'Avocat-Général et du Sheriff. Le respect dû aux ordres émanant d'une Cour, la sûreté publique, veulent que l'enquête, dont il est parlé, soit faite. Que deviendrons-nous donc, s'il était permis aux prisons de s'ouvrir complaisamment pour laisser en liberté les sujets les plus dangereux—des hommes accusés de meurtre?
Nous aimons à le penser, le Juge Hunt, l'Avocat-Général et le Sheriff iront au devant d'une rigoureuse enquête.

Nous avons dit dans notre dernier numéro que cette ville (la Nouvelle-Orléans) était gouvernée par une faction qui autorise le meurtre et lui assure l'impunité, une faction qui, étant arrivée au pouvoir par le crime, était décidée à s'y maintenir par le crime. Nous avons dit vrai. Les chefs de cette faction sont:

- 1 maire,
- 5 juges de cours de district,
- 1 shérif et un bon nombre de ses députés,
- 4 Recorders,
- 1 avocat de district, et les neuf-dixièmes de la police. Tous ces hommes sont membres affiliés du parti Know-Nothing, et grâce à la complaisance de certains d'entre eux, tout homme accusé de meurtre peut obtenir la clef des champs, pourvu que sa victime soit un étranger ou un démocrate—c'est tout un!

Qu'on dise, après cela, que la Nouvelle-Orléans n'est pas le paradis des assassins!

Aussi les heureux résultats de ce magnifique règne sont-ils de plus en plus évidents tous les jours—il se commet dans cette ville jusqu'à quatre assassinats par jour! Or, comme les enfants même s'en mêlent, il y a tout lieu d'espérer que les disciples de Bohwanee ne s'en tiendront pas là: Attendons!

Clôture du Bayou Plaquemine.—Nous avons appris que le bill requérant la clôture du bayou Plaquemine a passé à la Chambre. Ne connaissant pas l'attitude de la majorité du Sénat à l'égard de cette importante mesure, nous ne pouvons prévoir le sort qui lui est réservé; et comme il y a bien longtemps (23 ans) que nous n'avons visité les environs de ce bayou, il nous est impossible de savoir si cette opération fera du bien ou du mal. Faute de renseignements positifs, nous nous abstenons de tout commentaire à ce sujet.

A propos du Bureau de Poste de la Fausse Rivière, qui vient d'être établi, et dont nous avons un si grand besoin, il est bon de rappeler à nos lecteurs que c'est à M. T. G. Davidson que nous en devons l'établissement. Il a bien mérité de ses commettants.

MORT DU COMMODORE PERRY.—Des journaux récents du Nord nous annoncent la mort du Commodore Perry, de la Marine des Etats-Unis. Il est mort à New-York. Les journaux qui annoncent cette triste nouvelle ne nous donnent aucun détail à ce sujet. Nous pouvons dire, néanmoins, que la mort de cet illustre marin laisse un vide dans notre marine militaire qu'il sera bien difficile de combler.

Nous lisons dans un communiqué publié dans le "True Delta," et portant la signature du docteur J. S. McFarlane, que la petite vérole sévit à la Nouvelle-Orléans, et qu'elle y est arrivée à l'état épidémique.

Ce médecin est un des plus habiles de la ville, où il exerce depuis plus de 25 ans. En conséquence, nous conseillons à ceux de nos lecteurs qui auraient projeté un voyage à la Nouvelle-Orléans, de s'en abstenir, au moins jusqu'à ce que son état sanitaire se soit amélioré.

BULLETIN SANITAIRE.—Nous pouvons encore une fois, grâce à Dieu, citer l'article "Santé Publique" au plus favorable état pour ce qui concerne notre paroisse. Puisse cet article ne jamais tomber à la baisse!

UN FAIT CURIEUX.—Dans la liste des lettres restant à la poste de la Nouvelle-Orléans, publiée dans le "True Delta" du 8 courant, nous en remarquons près de 90 adressées à des capitaines et autres personnes employées à bord d'autant de navires différents. Cela nous semble excessivement curieux, et nous voudrions bien en connaître la raison. Qui peut nous donner des renseignements positifs à ce sujet? Nous offrons 25 sous de récompense.

UNE LETTRE DE M. L'ABBE PERCHE.

Nous publions la lettre suivante pour deux raisons: la première est qu'elle émane d'un des meilleurs écrivains de la langue française qu'il y ait en Louisiane; la seconde est, que le sujet dont il traite est de la plus haute importance, tant pour le présent que pour l'avenir.
Nous sommes d'avis que les vus du révérend écrivain méritent considération; en conséquence, nous les soumettons à nos lecteurs:

Au Rédacteur du Propagateur Catholique.

Monsieur le Rédacteur,
Maintenant que la Législature est assemblée, ce serait le moment, pour les bons citoyens qui ont à cœur la prospérité morale et matérielle du pays, de pétitionner auprès des Chambres pour obtenir des modifications au système actuel d'éducation. Malheureusement les gens de bien restent endormis, comme c'est leur habitude, et les Catholiques, selon leur pieuse coutume, comptent sur la Providence et ne font rien.

Je ne sais si j'obtiens quelque résultat en élevant la voix au milieu de ce silence de mort, mais j'ai au moins accompli un devoir, et cette considération me suffit.

Il serait superflu de vouloir démontrer l'importance d'un bon système d'éducation. Cette importance est sentie par tout le monde. L'éducation, en formant l'enfance et la jeunesse, prépare les hommes qui formeront un jour la société, c'est donc de l'éducation que dépend l'avenir du pays.

Pour nous chrétiens, il y a une considération plus grave encore que celle-là: c'est de l'éducation que dépend en grande partie le salut éternel des âmes.

La question de l'éducation n'est donc point une question politique ou une question gouvernementale; c'est une question essentiellement sociale, morale et religieuse, puisqu'elle est entièrement liée aux intérêts les plus précieux de la société ici-bas, et aux intérêts les plus sacrés de l'homme dans la vie future.

Que le système actuel d'éducation soit défectueux, c'est une chose également reconnue par tout le monde. Je n'ai pas encore rencontré un seul homme sérieux qui ne reconnût que ce système était radicalement vicieux, et qu'il avait besoin d'être profondément modifié, sinon entièrement changé.

Il serait donc inutile d'entrer dans le détail des vices d'un système qui est

unanimement condamné, mais il est permis de manifester de l'étonnement qu'il ne se trouve personne pour prendre l'initiative et proposer un système plus utile et plus avantageux.

Je suppose que tous les projets de loi discutés pendant la session auront une utilité au moins relative; mais je suis bien sûr qu'aucun de ces projets ne peut avoir l'utilité absolue, publique, générale, qu'aurait un bon projet de loi réformant notre système d'éducation.

Je me permets donc de suggérer aux membres de la Législature, et particulièrement aux membres de la paroisse d'Orléans, quelques idées pratiques et d'une exécution facile sur ce sujet si intéressant.

Je me rappelle que dès que l'on commença à établir le système actuel, plusieurs citoyens réclamèrent et demandèrent que les fonds affectés à l'éducation, fussent répartis entre les différentes dénominations religieuses, proportionnellement au nombre d'enfants élevés gratuitement par chaque dénomination.

Ce mode n'aurait aucun inconvénient, et il prévenait, au contraire, tous les inconvénients du système actuel. Il était plus libéral dans son principe, plus économique dans son application, et plus efficace dans ses résultats. Toutes ces considérations auraient dû le faire préférer, et je n'ai jamais pu trouver une seule raison raisonnable de son rejet. Ce système néanmoins fut rejeté, et pour des raisons peu avouables; mais il y a lieu de croire que la Législature actuelle est plus éclairée et plus libérale que celle de ce temps-là.

Si le système qui fut proposé alors ne convient pas, nous pouvons en proposer un autre, qui a été essayé dans un Etat voisin, et qui y a obtenu un plein succès. Nous voulons parler du Texas.

Voici comment le système d'éducation y est organisé:
Le fonds d'éducation se compose d'un capital de plusieurs millions, résultant de ventes de terres par l'Etat. A ce capital s'ajoute chaque année le dixième des taxes, en sorte que le capital, bien loin d'être entamé, s'accroît d'année en année.

Sur le revenu de ce capital, on alloue pour chaque année tant par enfant, d'après un relevé approximatif. Les parents envoient leurs enfants à telle école qu'il leur convient de les envoyer, et à chaque session, chaque instituteur reçoit une somme proportionnelle au nombre des enfants qu'il a instruits gratuitement dans le cours de cette session.

Par ce moyen, les parents sont parfaitement libres d'envoyer leurs enfants où ils veulent, sans que leur conscience soit gênée. Ils peuvent les envoyer aux maîtres de leur choix. Ils n'ont point à payer de taxes spéciales pour l'éducation, taxes qui sont toujours odieuses, comme toutes les taxes spéciales, parce qu'elles ne diminuent point le fardeau des taxes ordinaires.

Dans ce système, ni l'Etat, ni les comtés, ni les villes, n'ont à s'imposer des frais pour bâtir et entretenir des écoles, ou pour payer des professeurs, qui, ne pouvant enseigner que gratuitement, ont nécessairement besoin d'une rétribution considérable, comme il arrive ici.

Je ne pourrais pas entrer dans tous les détails de ce système; mais ce que je viens de dire suffit pour faire voir qu'il est beaucoup plus libéral que le nôtre; qu'il est plus économique, et qu'il doit être bien plus efficace. Il serait facile à nos législateurs, du reste, de se procurer les lois qui régissent cette matière au Texas, et de les adapter à l'Etat de la Louisiane.

Je me permets donc d'appeler sur cette question si grave l'attention sérieuse des membres de la Législature, et vous servirez la cause de l'éducation, Monsieur le Rédacteur, en donnant la publicité de votre journal à un projet de réforme qui ferait cesser toutes les plaintes en conciliant tous les intérêts.

Agréé, Monsieur le Rédacteur, mes sentiments affectueux et distingués,
N. J. PERCHE.

NOTRE COUR DE DISTRICT.—Ce tribunal s'ouvre lundi, sous la présidence de l'honorable A. D. M. Haralson. Nous avons appris avec plaisir que le dossier ne renferme pas un seul acte d'accusation criminelle. Ce fait est un honneur pour notre paroisse, et nous espérons bien sincèrement qu'il en sera toujours ainsi. Mais, en revanche, les affaires civiles sont nombreuses et importantes, et il faudra au tribunal au moins six semaines de travail assidu pour affranchir le dossier.

Que voulez-vous, ami lecteur? il faut que tout le monde vive, et tous ces procès, toutes ces affaires judiciaires, donnent de l'argent à gagner aux avocats, au Shérif et à ses députés, au Greffier de

la Cour et aux siens, et surtout à l'imprimeur: Ainsi, messieurs, vous voyez que les procès servent à quelque chose.

A propos de la cour de district, nous aurions tort d'oublier de dire à nos amis et lecteurs (cela veut dire à peu près les trois-quarts de notre population) que notre excellent voisin, M. Véronie Major, vient d'ouvrir un charmant petit café en face de la maison de cour. Ses liqueurs sont de première qualité, (nous pouvons en parler sagement, car nous en avons goûté) et nous espérons qu'il sera libéralement encouragé.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, M. Major a été nommé Directeur du bureau de poste qui vient d'être établi à la Fausse Rivière. Il tient son bureau en face de la maison de cour.

PETITION D'UN VOLEUR A UN ROI SON VOISIN.

Cette pièce fut écrite par le célèbre Lacenaire, mais le gouvernement de Louis-Philippe en supprima la publication après la mort de l'auteur.

Sire, de grâce, écoutez-moi: Je viens de sortir des galères... Je suis voleur, vous êtes roi, Agissons ensemble en bons frères. Les gens de bien me font horreur, J'ai le cœur dur et l'âme vile, Je suis sans pitié, sans honneur, Ah! faites-moi sergent de ville.

Bon! je me vois déjà sergent! C'est une maigre récompense, L'appétit me vient en mangeant, Allons, sire, un peu d'indulgence; Je suis hargneux comme un roquet. D'un vieux singe j'ai la malice, En France, je vaudrais Gisquet, Faites-moi préfet de police.

Je suis, j'espère, un bon préfet, Toute prison est trop petite; Ce métier pourtant n'est pas fait, Je le sens bien, pour mon mérite. Je sais dévorer un budget, Je sais embrouiller un registre; Je signerai "Votre sujet". Ah! sire, faites-moi ministre. Sire, oserai-je réclamer!... Mais écoutez-moi sans colère: Le vouz que je vais exprimer Pourrait bien, ma foi, vous déplaire. Je suis fourbe, avare, méchant, Ladre, impitoyable, rapace; J'ai fait se pendre mon parent; Sire, cédez-moi votre place.

CHEMINS DE FER DANS L'ILLINOIS.—L'Illinois est le second Etat de l'Union pour le nombre de milles de chemins de fer maintenant en opération. L'Ohio est le premier: il a 2947 milles de chemins de fer; l'Illinois en a 2677. Viennent ensuite les Etats de New-York et de Pennsylvanie, le premier avec 2590 milles, et le second avec 2545. Les Etats-Unis possèdent en total 26,210 milles de chemins de fer.

RACHEL.—Voici ce qu'on suppose être le dernier autographe de la célèbre tragédienne:

Un étranger de distinction l'ayant priée de lui donner quelques lignes de son écriture, elle écrivit ce qui suit: "Dans huit jours d'ici, je commencerai à être mangée par les vers et les biographes."

UNE LETTRE A RACHEL.—Parmi les lettres curieuses que recevait Mlle Rachel, et qu'elle donnait volontiers à ses amis, on peut citer la suivante, précédée de quelques mots sur les circonstances où elle fut écrite.

Elle venait de créer une des pièces de Madame Emile de Girardin. Le premier soir, tout va bien; mais le lendemain elle croit s'apercevoir que le parterre ne donne pas une vigueur suffisante à son office. Elle s'en plaint, on lui répond que le chef de claque, malade, a dû se faire remplacer par un confrère du Boulevard. Celui-ci apprend les plaintes de l'illustre artiste, et croit devoir offrir sa justification par la lettre suivante:

Mademoiselle,
Je ne puis rester sous le coup des reproches qui sont tombés sur moi d'une bouche comme la vôtre! Voici la situation bien sincère de ce qui s'est passé:
A la première représentation j'ai donné 33 fois, et toujours de ma personne!

Nous avons eu:
3 acclamations,
4 hilarités,
2 tressaillements,
4 redoublements,
Et deux explosions indéfinies... Et même des stalles se sont fâchées et ont crié: A la porte!

Mes hommes étaient sur les dents; ils m'ont signifié qu'ils ne pourraient recommencer un pareil service.

Ce que voyant, j'ai demandé le manuscrit; je l'ai profondément étudié... et j'ai dû me résigner à faire des coupures pour la seconde représentation.

Je les ai fait porter sur M..., si l'intérêt du service se prolonge pour moi, je leur redevraurai cela plus tard.

Dans cette position, persuadé de ma profonde admiration et de mon zèle respectueux, j'ose implorer que vous ayez des égards pour moi, et je suis, mademoiselle, etc.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE NEUVIEME DISTRICT, PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Dans l'affaire de la succession de Honoré Fabre, décédé.
CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable cour du Neuvième District judiciaire, je soussigné, Shérif de cette paroisse, offrirai en vente publique, *jeudi le 8me jour du mois d'avril 1858,* à 10 heures A. M., sur les lieux autrefois habités par ledit Honoré Fabre, les propriétés suivantes, savoir:
Neuf moutons et cinq agneaux, une enclume, etc.
CONDITIONS DE LA VENTE
Comptant.
SEVERIN PORCHE, Shérif, Pointe Coupée, 13 mars 1858.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE JUGE DE PAIX DU 14ME DISTRICT—PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Ve. Paulin Guérin vs. Paulin Broussard. No. 7.
EN VERTU de et pour satisfaire un writ de saisie et vente lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par Wm. Deahay, juge-de-paix du 14e District; dans et pour la paroisse et l'Etat susdits, pour satisfaire à la demande du plaignant et aux frais j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à Louisville, *samedi, le 27 mars 1858.*

à 11 heures A. M., tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un cheval et deux juments créoles.
CONDITIONS DE LA VENTE:
Comptant, avec estimation.
LOUIS MAJOR, Constable. Pte Coupée, 13 mars-8t.

CHEVAL EPAVE.

A été arrêté par le soussigné, le 3 courant, en face de l'habitation du docteur G. W. Hulac, à la Pointe Coupée.

UN CHEVAL BAI.
Ce cheval a environ quinze paumes de hauteur; il a une tache blanche derrière chaque oreille, provenant du frottement de la bride, et une tache blanche sur chaque épaule, causée par le frottement du collier. Nulle autre marque visible.
JOSEPH SCEUROT. Waterloo, 30 janv-8f (\$3 50)

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE—PAROISSE DE LA POINTE COUPEE.

Widow Joseph Picard vs. Joseph Picard. No. 1766.
EN vertu de et pour satisfaire à un writ de fi. fa., lancé dans la cause ci-dessus intitulée, et à moi adressé par l'honorable Cour du Neuvième District, dans et pour la paroisse et l'Etat susdits, pour satisfaire à la demande du demandeur et aux frais, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la Maison de Cour *samedi le 3me jour du mois d'avril 1858,*

Tous les droits, titres et intérêts que le défendeur a dans et à la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre, situé sur l'île de la Fausse Rivière, mesurant deux arpents de face sur ladite rivière, sur quarante de profondeur, bornée en haut par la terre d'Alcide Dauthier, et en bas par celle d'Etienne Major, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi les esclaves suivants:
Céleste, négresse âgée de quarante-trois ans.
Joseph, nègre âgé de vingt-trois ans.
Arlot, griffe âgé de vingt-sept ans.

CONDITIONS DE LA VENTE.
Comptant avec estimation.
SEVERIN PORCHE, Shérif, Pointe Coupée, 27 février-8t.

H. C. MOUREY,

PEINTRE ET TAPISSIER.
OFFRE ses services aux Habitants de cette paroisse, en ce qui concerne sa profession. S'adresser à l'Hotel Boudreau, Fausse Rivière, Pointe Coupée, 18 janvier 1858.